



PLAN LOCAL  
D'URBANISME

PLU

# MODIFICATION

## N°4

PIECE n°4.2

REGLEMENT GRAPHIQUE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE D'ANNEMASSE

 **ANNEMASSE**  
à vivre ensemble

**PROCÉDURES :**

P.L.U.

Modification simplifiée n°1

Modification simplifiée n°2

Modification n°1

Modification n°2

Modification n°3

Modification n°4

approuvé le 03 juillet 2017

approuvée le 18 octobre 2018

approuvée le 27 juin 2019

approuvée le 19 novembre 2020

approuvée le 1 juillet 2021

approuvée le 31 mars 2022

en cours



PLAN DE ZONAGE MODIFICATION N°4

Pièce n° 4.2

Planche n° 1

1:2 500

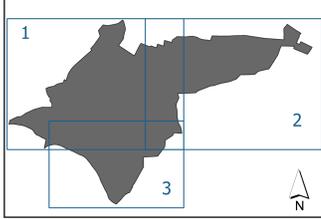


Table with 2 columns: PROCÉDURES, and 4 rows detailing the approval dates for the plan and its modifications.

Annemasse, le 03/07/2022

Légende réglementaire

- List of urban planning zones and their colors: UA; UAc; UZ1; UZ2; UZ3; UB; UBa; UBc; UBs; UC; UD; AU; UE; UEa; UEg; UX; UXc; UXi; UXia; UXie; N; Ne; Ng; A.

- Arbre à conserver au titre du L 113-1
Cône de vue au titre du L 151-19\*
Alignement commercial au titre du L 151-16\*
Marge de recul de 9m au titre du L 151-18\*
Marge de recul de 4m au titre du L 151-18\*

- Espace vert protégé au titre du L 151-23
Espace boisé classé au titre du L 113-1
Emplacement réservé au titre du L 151-41
Bâtiment protégé au titre du L 151-19
Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement global au titre du L 151-41 5e

- 1 PAPAG instauré pour une durée de 5 ans à compter de la date d'approbation de la modification n°1 du PLU, sont interdits les constructions ou installations d'une superficie supérieure au seuil de 75 m² de surface de plancher.
2 PAPAG instauré pour une durée de 5 ans à compter de la date d'approbation de la modification n°2 du PLU, sont interdits les constructions ou installations d'une superficie supérieure au seuil de 50 m² de surface de plancher.

- Polygone d'implantation au titre du L 151-17
Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre du L.151-6 et L.151-7
Périmètre des secteurs de plan masse au titre du R 151-40
Secteur à plan d'épannelage au titre du R 151-39

\* Code de l'Urbanisme

Table with 2 columns: N°, Destination de l'emplacement réservé. Lists 79 specific urban planning modifications and their locations.

